



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉCISION N° 2024-091

Objet : Signature d'une convention avec LA CASDEN BANQUE POPULAIRE pour la mise à disposition permanente et à titre gracieux de l'exposition « Histoire, Sport & Citoyenneté » à la médiathèque de Vélizy-Villacoublay.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande publique, du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique et du décret n°2019-344 du 12 décembre 2019,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le projet initié par la Commune de Vélizy-Villacoublay d'organiser un salon du livre sur la thématique « Sports et livres » le 27 avril 2024 et de proposer dans son programme une exposition en direction des publics jeunes et adultes sur l'histoire des jeux olympiques,

CONSIDÉRANT le souhait de la médiathèque d'adjoindre à ses collections sur les sports et l'histoire des jeux olympiques une exposition comme outil complémentaire d'information,

CONSIDÉRANT le souhait de sensibiliser les publics aux valeurs du sport et de l'olympisme,

CONSIDÉRANT que l'exposition proposée par LA CASDEN BANQUE POPULAIRE est pertinente et répond aux besoins exprimés par la Commune,

CONSIDÉRANT que la Commune a décidé de signer une convention pour la mise à disposition permanente et à titre gracieux de l'exposition, avec la société susmentionnée,

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

DÉCIDE

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition permanente et à titre gracieux de l'exposition « Histoire, Sport & Citoyenneté : des Jeux Olympiques d'Athènes 1896 aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 », avec LA CASDEN BANQUE POPULAIRE, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, dont le siège social est situé 1 bis rue Jean Wiener, 77447 MARNE-LA-VALLEE Cedex 2 immatriculée au RCS de MEAUX sous le n° B 784 275 778, représentée par Monsieur Patrick UMHAUER, ès qualités de Chargé de Mission auprès du Président, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Article 2 : l'exposition complète, concernée par la présente convention, sous le « format affiche 60x80 cm » regroupe 31 affiches / panneaux d'une dimension de 60x80 cm.

Article 3 : la convention prend effet à compter de sa notification.

Article 4 : le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

Article 5 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 10/02/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240210-DEC_2024_091-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2024

Acte affiché du 19/02/2024 au 20/04/2024